

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER COMPOSTELLE

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 15 juin 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Salem Erchouk, adjoint de quartier, président du Conseil communal IV, en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la Ville
- Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Jean-François Cuny, chef de la police municipale

Les services municipaux également présents : *Cabinet, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité avec les habitants, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune : François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, Salem Erchouk, adjoint de quartier et président du Conseil communal IV, Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain M. Cuny, chef de la police municipale.

M. le Maire excuse Madame Micoine, qui n'a pas pu assister à la réunion. Éluée de proximité du secteur 7, qui regroupe les quartiers de Compostelle et du Bijou, elle est l'interlocutrice privilégiée auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien, notamment par le biais de ses permanences qui se tiennent une fois par mois.

Monsieur Erchouk se présente et se réjouit de pouvoir échanger avec les riverains dans le cadre de cette réunion. Il précise son rôle d'adjoint de quartier et rappelle que le conseil communal IV, dont il est le président, dispose d'un budget de 30 000 € pour mener à bien des projets à l'échelle des quartiers.

M. le Maire indique qu'une dizaine de riverains ont envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 30 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants à cet effet. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville ainsi que les questions du quotidien.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Sur l'année glissante, le service Allo Talence a recensé 115 signalements dans le quartier Compostelle, pour 96 % de dossiers clôturés.

M. le Maire annonce, avec 15 jours d'avance en raison de l'épisode caniculaire qui s'est installé actuellement sur la région, le lancement du Plan Canicule.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que, si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse les représentants de la Police nationale, qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, devant respecter la période de réserve électorale qui s'étend jusqu'au deuxième tour des élections législatives, le 19 juin prochain.

Au niveau statistique, une diminution sensible de la délinquance est constatée en 2021 sur Talence, avec une baisse des atteintes à l'intégrité physique, ainsi qu'une baisse de 12% des atteintes aux biens, et notamment des vols par effraction. Des nuisances liées à la consommation de stupéfiants perdurent néanmoins.

M. le Maire précise que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler au quotidien, le nombre d'agents de police secours sur la division.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué Cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de le contacter par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Afin de mobiliser les moyens nécessaires pour traiter efficacement les problématiques de délinquance, la municipalité a décidé d'investir un million d'euros chaque année à travers un plan Prévention et Sécurité qui va s'étendre sur toute la durée de la mandature. M. le Maire assure ainsi le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. Erchouk présente le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant deux médiateurs sociaux supplémentaires dès cette année, ce qui porte l'équipe à 7 personnes
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. Joyon poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. Joyon, précise que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin, ont commencé depuis le début du mois de mai. Elles s'opèrent du mardi au samedi. Une communication sera faite en temps voulu pour laisser le temps aux équipages de prendre leurs marques dans le cadre de ces nouvelles missions, pour assurer en priorité les missions planifiées.

M. Joyon décline enfin les chiffres de l'activité de la Police Municipale sur le quartier avec 169 interventions en 2021, mais aussi 726 verbalisations, 35 véhicules mis en fourrière et 3 maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

M. Cuny rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur les problèmes de stationnement sauvage dans le quartier.

M. le Maire signale que des campagnes de sensibilisation avec distribution de flyers préventifs ont régulièrement lieu et si le stationnement gênant persiste, les agents chargés de la surveillance de la voie publique (ASVP) passent à la verbalisation. Il invite les riverains à transmettre les signalements à la Police municipale, en précisant nom de la voie, en cas de stationnement récurrent.

M. le Maire précise que le contrôle du stationnement ne concerne pas uniquement la surveillance du stationnement réglementé, assurée par les ASVP, dans deux 2 zones payantes et le sept zones bleues de la ville. Chaque quartier fait également l'objet de patrouilles motorisées et d'ilotage par la Police municipale, qui contrôle notamment le stationnement gênant ou dangereux.

Dans le quartier Compostelle, des contrôles hebdomadaires sont assurés autour de Kedge notamment, dans les rues Ronsard, Belleau et Malherbe, pour assurer le cheminement sécurisé des PMR depuis la résidence Jean Monnet vers l'IEM.

De plus, des aménagements structurels ont été mis en place par les services techniques afin d'endiguer les incivilités dans le secteur.

Question sur les nuisances sonores, surtout le soir l'été, ainsi que des bruits de voisinage les dimanches et jours fériés.

M. le Maire rappelle la réglementation en matière de bruit de voisinage et précise que celle-ci a déjà fait l'objet d'un rappel dans le Talence Mag du mois de décembre.

Au niveau opérationnel, depuis le mois de mai et la mise en service de la brigade de nuit, opérante du mardi au samedi jusqu'à 1h du matin, la Police municipale intervient pour des troubles à la tranquillité et des nuisances sonores au moment des faits. Il est nécessaire d'appeler la Police municipale au moment des faits, ou le 17 après 1h du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Question sur le non-respect du code de la route par certains usagers.

M. le Maire déplore le phénomène des rodéos motorisés, qui est une pratique généralisée dans tous les quartiers de grands ensembles collectifs dans la métropole.

Des contrôles routiers sont organisés par la police nationale, avec pour objectif la saisine des motocross. Des interventions qui se font généralement sur appels de riverains ou via des patrouilles de la Police municipale.

Le service de médiation de la Ville sensibilise chaque jour les jeunes rencontrés sur la voie publique aux dangers de la pratique. Des alternatives sont également mises en place avec notamment un partenariat avec l'Ecole Talençaise de Sports Motorisés pour emmener cet été des groupes de jeunes pratiquer le motocross à Hosteins sur des terrains dédiés à cet effet.

Question sur la réglementation concernant la circulation des deux-roues dans le bois de Thouars.

M. le Maire signale que le règlement général des parcs et jardins interdit strictement la circulation des véhicules et deux-roues motorisés dans les bois, parcs et jardins de la ville, à l'exception des véhicules de service pour des patrouilles de sécurisation et autres interventions dans le bois.

Question sur les difficultés de communication avec la Police municipale.

M. le Maire informe que depuis le début de l'année et la réforme de la direction sécurité, les heures d'ouverture de l'accueil et du secrétariat de la Police municipale ont été étendues, du lundi au jeudi de 17h à 18h, et de 8h à 17h le vendredi, sans coupure méridienne pour faciliter démarches des administrés.

Il précise que lorsque le secrétariat est occupé par un appel, la ligne sonne quand même donc l'administré n'est pas au courant que le service est déjà en communication occupé. Après cinq sonneries, l'appel est automatiquement transféré sur le téléphone portable d'intervention des agents, qui eux aussi peuvent être en communication. Il faut donc, s'il n'y a pas de réponse, retenter après quelques minutes ou laisser un message en précisant les coordonnées pour que les agents de terrain rappellent.

Question sur les difficultés de déambulation sur les trottoirs à cause notamment des poubelles qui restent constamment sur la voie publique.

M. le Maire insiste sur le travail de sensibilisation de la Brigade anti-incivilités lorsque ces derniers constatent des bacs non rentrés. L'occasion pour eux également d'orienter les usagers vers la métropole pour le choix d'un conteneur moins volumineux et donc plus facile à manier.

Une habitante du quartier Raba soulève les problèmes de sécurité dans son quartier. M. le Maire précise que ce quartier fera l'objet d'une réunion à part entière à la rentrée prochaine. Il tient néanmoins à signaler l'augmentation des patrouilles de police dans ce quartier ainsi que l'engagement fort de la municipalité avec la création récente du parc Colette et l'installation d'une maison municipale en plein cœur de quartier.

Suite à l'annonce de l'extension des horaires de la Police municipale jusqu'à 1h du matin, un riverain souligne que la Police nationale est quant à elle très difficilement joignable passée cette heure-là.

M. le Maire rappelle l'importance de transmettre les signalements car même si la Police ne répond pas toujours, tous les appels sont enregistrés. Il pointe également les contraintes de la Police nationale en matière de moyens humains, alors que le Centre d'information et de Commandement reçoit en moyenne 700 appels par nuit.

II. Salubrité publique

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Compostelle, correspondant au secteur 2, les bennes sont installées sur le parking du stade nautique. Le prochain passage aura lieu le mardi 5 juillet, de 8h à 19h.

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Le service Voirie de la Ville, qui est composé de 23 agents, récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Compostelle est le suivant :

- 32 interventions pour dépôts sauvages dont 18 ramassages par les agents et 4 verbalisations
- 2 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies
- 1 intervention pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité 18 chantiers.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 précise qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Questions / Réponses

Question sur les poubelles pleines qui ne sont pas enlevées et les distributeurs de sacs à déjection canine souvent vides.

M. le Maire assure que les poubelles sont vidées trois fois par semaine et que les saniciens sont rechargés par la même occasion.

Question sur l'absence d'entretien avenue de la Marne et notamment de tonte autour des arbres.

M. le Maire signale que l'entretien des pieds d'arbre avenue de la Marne est régulièrement effectué par le service Environnement Paysage et qu'une étude de requalification est en cours sur cette voie.

Question sur l'état de la parcelle où se situe le transformateur EDF du 17 rue El Alamein et la présence de dépôt d'ordures.

M. le Maire souligne qu'une demande a été faite auprès du concessionnaire EDF pour le transformateur et que les services municipaux se sont déplacés pour nettoyer les abords.

Question sur l'absence d'entretien du chemin des Maures, situé en bordure de rocade.

M. le Maire précise que le chemin des Maures est situé à cheval sur les communes de Gradignan et Talence. La partie talençaise figure dans le planning d'entretien du service Environnement Paysage et a été programmé dans le courant de l'été.

Question sur le manque d'entretien.

M. le Maire affirme qu'une balayeuse en fonction tourne dans la ville quotidiennement et que chaque rue est nettoyée toutes les 15 semaines.

Question sur la longueur des délais afin de prendre rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants

M. le Maire précise qu'à ce jour, le délai pour prendre un rendez-vous est d'une semaine.

Question sur la gestion du bois de Thouars, régulièrement encombré de "tout-venant", notamment aux abords des bassins.

M. le Maire précise que plusieurs poubelles sont disséminées sur le site classé du bois de Thouars dont :

- 7 poubelles sont situées à proximité du départ des parcours pédestres
- 2 poubelles sont situées à proximité des tennis extérieurs
- 2 poubelles sont situées au niveau des éléments de fitness
- 5 poubelles sont situées entre le parking du football (annexes) et le synthétique

À cela, il faut rajouter les poubelles mises à disposition des utilisateurs à l'intérieur des divers terrains.

La société Réagir passe quotidiennement pour effectuer un ramassage des déchets sur les grands axes du parcours et abords. Les agents du Stade font un passage mensuel sur les différents parcours pédestres pour ramasser les différents déchets et vide les différentes poubelles 2 à 3 fois par semaine.

III. Les projets à l'échelle du quartier et de la Ville

M. le Maire présente les projets à l'échelle du quartier et notamment l'opération Central Parc en lieu et place des anciens bureaux d'ERDF, au 682 cours de la Libération

M. le Maire précise que Sir Norman Foster, l'un des plus grands architectes contemporains qui a conçu le bâtiment ERDF protégé au PLU, a donné un avis favorable à sa réhabilitation. C'est un programme de 18 865m² de surface de plancher présentant une véritable mixité sociale, plusieurs destinations sur un terrain de 17 623m². Il se décompose en :

- Un ensemble immobilier de 158 logements dont 88 logements sociaux soit une part de 56%
- Une résidence avec service pour seniors de 91 logements
- L'aménagement de 2 493 m² de surface de bureaux et du commerce de proximité
- Un hôtel de 1440m² qui sera géré par l'exploitant du Pavillon Raba
- La création de 380 places de stationnement dont 260 dans un parking en silo

Ce projet qui prévoit des maillages vers les grandes écoles voisines a pris en compte la demande de la Ville de non-artificialisation du sol puisque les surfaces imperméabilisées avant-projet sont de 55 % et pour ce projet de 24 %.

Deux forêts urbaines seront plantées pour lutter contre le phénomène d'ilot de chaleur et les façades seront végétalisées. Les eaux de pluies seront stockées et serviront à l'arrosage. Les bâtiments se rapprochent de la réglementation thermique RE2020.

Le chantier qui comportera des clauses d'insertion sociale durant 24 mois et débutera à l'automne prochain.

M. le Maire précise qu'une tour de neuf étages était prévue initialement dans le cadre de ce projet, mais qu'il s'y est opposé, à l'instar de certains projets d'habitat collectif dans le quartier du Bijou. La municipalité cherchant à préserver le cadre de vie de ses habitants à travers une urbanisation modérée.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets situés dans le quartier :

✓ La Maison des nouvelles solidarités

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Le budget de la Maison des nouvelles solidarités, qui a été inaugurée le 23 mai 2022, atteint 1,6 million d'euros.

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70.

Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace « snacking » pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour le premier semestre 2023.

Une habitante demande si les tarifs de cet équipement public vont exploser. M. le Maire assure que les prix ne vont pas exploser et précise que le dispositif de tarification préférentielle à l'égard des talençais et gradignais sera conservé.

✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en

harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année.

- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. L'ensemble du projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, sera livré en 2023 tout en garantissant l'édition 2022 du Décastar.

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle de la Ville :

- ✓ Une nouvelle entrée de Ville

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été.

Cette nouvelle place urbaine a été végétalisée, dans la continuité des actions menées par la Ville, avec notamment l'installation d'une fontaine et d'îlots de verdure, avec 43 arbres (dont certains sujets adultes de grande taille), 399 arbustes et 4 332 vivaces.

Pour assurer les continuités cyclables et une traversée plus sûre pour les piétons, le projet a pour double objectif l'amélioration et la fluidification de la circulation, avec la suppression des feux en faveur d'un carrefour à sens giratoire.

- ✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu est les études ont débutées. La rénovation des châteaux est prévue pour fin 2025.

- ✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros. Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2026, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation des groupes scolaires Paul Lapie pour un montant de 8 millions d'euros ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars dont notamment Albert Camus ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire excuse l'absence de Sophie Rondeau et présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans

- Végétaliser 100 des écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone interdite au stationnement regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

M. le Maire signale également un projet de préemption d'une parcelle attenante au bois de Thouars afin de le sanctuariser et étendre ce lieu de nature si précieux.

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous.

Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront leurs travaux débuter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Felhmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Plusieurs objectifs ont été définis comme dresser un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, établir une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire aborde enfin le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;

- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du Budget participatif 3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de Bordeaux Métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gites larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Une matinée de formation aura lieu pour renseigner et accompagner les habitants le samedi 25 juin, de 10h à 12h, à l'espace François salle Mauriac (inscription sur le site de la Ville). Une réunion publique avec invitation des quatre conseils communaux, sera également organisée le 25 juin prochain, à 18h, à la salle Robespierre.

Par ailleurs, il a été demandé au service Environnement et Paysage de la Ville de systématiquement végétaliser avec des plantes mellifères, véritable répulsif à moustiques, lors d'opérations de végétalisation sur le territoire.

Questions / Réponses

Question d'un riverain sur la gêne occasionnée par l'arbre situé au droit de sa maison, avec notamment les branches qui touchent les câbles électriques.

M. le Maire signale que les services vont étudier la demande et programmer une intervention si besoin.

Une habitante interroge sur la nature des pièges à moustiques distribués par la Ville. M. le Maire précise qu'il s'agit de pièges permettant de lutter contre les gîtes larvaires et invite la personne à se rapprocher de la Maison du développement durable pour l'obtention d'un de ces pièges.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire indique dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le Maire précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Questions / Réponses

Question sur le marquage au sol des places de stationnement dans certaines rues qui s'est fait sans aucune concertation avec les riverains et qui causent des désagréments pour accéder aux entrées / sorties de garage.

M. Jestin précise dans un premier temps, à propos du traçage au sol dans le quartier, que c'est la métropole qui est intervenue de manière unilatérale, avant que la mairie ne puisse en informer les riverains, comme il est de coutume. Concernant le marquage au sol en face entrées/sorties de garage, la réglementation autorise des emplacements de stationnement à partir du moment où la voirie dépasse les 5 mètres de largeur. Dans la configuration de la rue de l'Yser dont il est plus précisément question, la largeur de voie est de 6 mètres, ce qui laisse 3,90 mètres pour sortir des garages.

Question sur l'utilité et la dangerosité des arceaux à vélos rue de l'Yser.

M. Jestin signale que ces aménagements sont très utilisés dans certains quartiers. Il précise par la même occasion que ces arceaux ont été aménagés dans le cadre du plan de sécurisation des cheminements piétons aux abords des passages cloutés. Une nouvelle norme à appliquer sur tout le territoire, à l'horizon 2026, qui vise à améliorer la visibilité des usagers de la route en dégagant les abords des carrefours et notamment des passages piétons.

Question sur la nécessité de repeindre les pistes cyclables avenue de l'Université, du lycée à la Mairie.

M. Jestin rappelle que c'est une compétence métropolitaine mais que les services de la Ville ont fait remonter cette demande.

Question sur la dangerosité de la rue El Alamein engendrée par la vitesse excessive des automobilistes et l'absence de ralentisseurs, ainsi que l'impossibilité pour les véhicules de se croiser dans le virage à cause des emplacements de stationnement.

M. Jestin admet que le fait que les véhicules ne puissent pas se croiser, sur cette portion de voie, participe à la réduction de la vitesse. Il invite également les riverains à se rapprocher de leur conseil communal, qui dispose de deux radars pédagogiques, afin d'objectiver la vitesse sur ce tronçon de voie.

Proposition de remplacer la priorité au carrefour des rues de l'Yser et El Alamein par un stop.

M. Jestin confirme que les services techniques vont étudier cette demande si elle est partagée par la majorité des riverains situés à proximité.

Les trottoirs de l'avenue de la Marne sont dans un état lamentable

M. Jestin informe tout d'abord que la volonté première de la Ville était de conserver les arbres le long de cette voie. Suite à plusieurs réunions avec la métropole, il en ressort qu'il est techniquement impossible de reprendre la voirie et sécuriser les cheminements sans supprimer les arbres existants. Face à ce constat et la volonté de la métropole à créer un itinéraire cyclable à haut niveau de service à proximité, la municipalité a décidé de lancer une étude de requalification de l'avenue de la Marne. Cette opération coûteuse va néanmoins prendre du temps du fait de la pluralité des acteurs concernés par le projet. La création d'une frange végétale permettra de compenser la suppression des arbres existants.

Un riverain demande si la future ligne de Bus express remplacera l'actuelle ligne 8 de bus. M. le Maire confirme cette information.

Une habitante revient sur ses problèmes de sortie de garage et pointe une dérogation particulière à un autre riverain du quartier. M. Jestin assure qu'il n'y a aucune inégalité de traitement et que pour la personne en question, le traçage au sol a été décalé de 50cm alors que dans le cas présent il faudrait supprimer une place complète de stationnement. M. Jestin prend les coordonnées de la personne et confirme qu'il se déplacera sur place d'ici la fin du mois pour voir ce qu'il peut être fait.

Un habitant regrette la suppression de la boîte aux lettres avenue de la Marne. M. le Maire déplore ce constat de suppression de boîte aux lettres un peu partout sur le territoire, mais aussi de manière plus impactante la suppression d'agence postale, dans une logique de rentabilité économique. Malheureusement la municipalité n'y peut rien, ces décisions sont du seul ressort du fonctionnement du groupe La Poste.

Une habitante de la résidence Jean Monnet pointe les discontinuités des cheminements piétons, notamment pour se rendre à Victor Louis. M. Jestin affirme que la municipalité est intervenue très récemment dans le quartier pour endiguer le stationnement sauvage sur la charmille et faciliter les cheminements piétons. Il pointe l'incivisme de certains qui gâchent le quotidien de beaucoup de riverains. Concernant la traversée difficile de la rue Rabelais, M. Jestin signale dans un premier temps qu'il existe un passage piéton sécurisé entre la sortie de la rue Ronsard et le cours de la Libération, et dans un second temps que dans le cadre de la création de la ligne du Bus express, la voirie sera reprise sur la rue Rabelais. Enfin du côté du quartier Raba, la modification des sens de circulation et la requalification de la place du 1^{er} mai vont permettre de réduire le trafic et sécuriser davantage les déambulations piétonnes.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- L'exposition Parcours Forum « Arts et Science » jusqu'au 1^{er} juillet ;
- Les ateliers sports du dimanche matin avec Anim&vous ;
- Talence Estival, du 24 juin au 26 août, avec notamment les soirées du vendredi à Peixotto ;
- Trois fermes itinérantes seront présentes de mars à novembre pour sensibiliser les Talençais au monde animal, à la vie à la ferme, au respect du vivant et de l'environnement ;
- La Mairie mobile, les mercredis et samedis matin, de 9h à 13h, respectivement sur les marchés du Forum et place Aristide Briand ;
- Le deuxième tour des élections législatives le 19 juin prochain.